



1977 - 2003

Relevé de conclusions du Jeudi 9 janvier

Les participants réunis à l'initiative de l'Amicale ont confirmé les préoccupations exprimées à l'Hôtel Forest Hill et reprises dans le courrier du 29 décembre de l'Amicale à la CNP :

◆ Que les **prix de vente** tiennent compte de l'état de la résidence, notamment des très importants **travaux** prévisibles,

◆ Que la **décote** de 10% consentie aux locataires soit amplifiée à raison de la **durée** d'occupation, qu'elle soit également appliquée en cas d'achat d'un **autre lot** que celui du bail (cf. les appartements vides),

◆ Que les **délais** précédant la décision et l'acte d'achat puissent être **rallongés** selon les situations,

◆ Que des garanties de **pérennité d'occupation** comme locataire soient présentées : ni les **congrès-vente** aujourd'hui annoncés, ni la mise en vente de **lots occupés** à des personnes physiques.

ON PEUT AVOIR GAIN DE CAUSE

Les participants ont dit leur position vis à vis de la vente : « **achat probable** », « **achat si ...** », « **pas d'achat** », et appelé de leurs vœux une réhabilitation de la résidence.

D'où les deux idées suivantes selon le projet des locataires.

(A) ACHAT : l'idée d'une démarche à caractère collectif fait son chemin : amener la CNP à aller nettement au delà de la **tranche de travaux** citée dans les documents de vente. Étanchéité, Cadre de vie, sous-sols, chauffage, ascenseurs, désamiantage, etc ... devront être chiffrés et financés.

(B) LOCATION : l'idée d'une démarche à caractère collectif fait son chemin : amener la CNP à mettre en œuvre une solution de reprise des lots garantissant le **maintien dans les lieux** de tous les locataires n'achetant pas.

Divers contacts sont pris afin de faire valoir, en amont des démarches individuelles, l'intérêt de **garanties collectives** sur les points visés plus haut.

L'opération de vente se présentera sous un jour bien plus favorable si le bailleur accepte de jouer le jeu de la **concertation** proposée et d'opter pour les garanties demandées. À chacun des résidents d'y contribuer.

*Le Bureau de l'Amicale,
Paris, le 15 janvier 2003.*